



Programme
d'apprentissage
au secondaire

GUIDE À L'INTENTION DES ÉLÈVES

Programme d'apprentissage au secondaire : Guide à l'intention des élèves

ISBN : 978-0-7711-6460-6

Tous droits réservés ©2022, le gouvernement du Manitoba, représenté par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

Éducation et Apprentissage de la petite enfance

Winnipeg (Manitoba), Canada

Tous les efforts ont été faits pour reconnaître les sources originales et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des erreurs ou des omissions se sont produites, veuillez en aviser le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba pour qu'elles soient corrigées dans une édition future. Nous tenons à remercier les auteurs, les artistes et les maisons d'édition de nous avoir permis d'adapter ou de reproduire leur matériel original.

Toutes les illustrations ou photographies dans cette ressource sont protégées par les droits d'auteur et on ne devrait y avoir accès ou les reproduire en partie ou en totalité qu'à des fins éducatives prévues dans cette ressource.

Tout site Web mentionné dans cette ressource peut faire l'objet de changement sans préavis. Les enseignants devraient vérifier et évaluer les sites Web et les ressources en ligne avant de les recommander aux élèves.

Disponible en médias substitués sur demande.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	4
Qu'est-ce que le programme d'apprentissage au secondaire?	5
Obligations du programme d'apprentissage au secondaire	6
Obligations	6
Étudiants adultes	7
Élèves des écoles indépendantes non financées et élèves scolarisés à la maison	7
Étapes de l'apprentissage	9
En savoir plus sur la valeur d'une carrière dans un métier spécialisé	9
Ce à quoi vous pouvez vous attendre en tant qu'apprentis sur un lieu de travail	14
Exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba	16
Politique et procédures d'incitation du Programme d'apprentissage au secondaire	16
Parcours d'apprentissage	17
Exemples de parcours d'apprentissage	19
Termes clés	20
Liens vers les ressources	22
Sécurité	23
Foire aux questions	26
Programme d'études technologiques au secondaire	28
Découvrez les compétences pour réussir	30

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba tient à remercier sincèrement les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration du présent document, *Programme d'apprentissage au secondaire : Guide à l'intention des élèves*.

Andy Reimer
Division scolaire Border Land

Erik Leefe
Division scolaire rivière Seine

Bob Lepischak
Division scolaire Beautiful Plains

Nick Verras
Division scolaire Prairie Rose

Steve Proskurnik
Division scolaire River East Transcona

Tim Klein
Division scolaire Pine Creek

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE AU SECONDAIRE?

Si vous êtes en 10^e, 11^e ou 12^e année, le Programme d'apprentissage au secondaire vous permet d'explorer un métier d'apprentissage tout en répondant aux exigences liées à l'obtention de votre diplôme.

Vous travaillez premièrement avec un éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire pour trouver un employeur qui vous embauchera comme apprenti. Vous remplissez ensuite un formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage avec l'employeur et Apprentissage Manitoba, ce qui vous permettra d'être rémunéré (salaire minimum en plus d'un autre minimum de 10 %) pendant la formation en cours d'emploi, d'obtenir jusqu'à huit crédits d'études secondaires (un crédit par tranche de 110 heures de travail) et éventuellement de faire la transition vers un parcours d'apprentissage postsecondaire dans le cadre d'une carrière dans un métier enregistré.

Vous travaillerez dans l'un des métiers désignés (métier à certificat de compétence obligatoire/ métier à certificat de compétence facultatif) du Manitoba, qui peut ensuite mener à l'obtention d'une reconnaissance professionnelle provinciale ou interprovinciale.

Les diplômés du secondaire peuvent transférer les heures de travail qu'ils ont effectuées dans le cadre du Programme d'apprentissage au secondaire dans un programme d'apprentissage postsecondaire et peuvent poursuivre la formation en cours d'emploi requise (environ 80 %) et commencer la formation technique en classe (environ 20 %). Il faut compter deux à quatre ans pour compléter la plupart des programmes de métiers d'apprentissage.

Apprentissage Manitoba consigne les crédits incitatifs pour les heures de travail en fonction du rapport des heures soumis par l'employeur. Pour chaque tranche de 220 heures de formation pratique effectuée à titre d'apprenti dans le cadre du Programme d'apprentissage au secondaire (maximum de 880 heures), les apprentis admissibles recevront un droit de contribution personnel pour un niveau de formation (jusqu'à un maximum de quatre niveaux). Les coûts de la plupart de votre formation technique seront donc payés pour vous.

Après l'obtention de leur diplôme, les apprentis peuvent composer le 204 945-3337/1 877 978-7233 pour s'inscrire à une formation technique, qui peut être suivie dans les collèges suivants :

[Collège communautaire Assiniboine](#) (en anglais seulement)

[Collège Red River — Polytechnique](#) (en anglais seulement)

[Collège universitaire du Nord](#) (en anglais seulement)

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Programme d'apprentissage au secondaire, ou si vous avez des questions concernant le Programme, communiquez avec Apprentissage Manitoba et demandez à parler à un coordonnateur de la formation en apprentissage propre aux métiers.

Courriel : apprenticeship@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-3337

OBLIGATIONS DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE AU SECONDAIRE

Obligations

L'élève

- ☐ est âgé de 16 ans et est inscrit à un programme approuvé de 10^e, 11^e ou 12^e année au Manitoba (si l'élève a 15 ans en 10^e année, il doit obtenir le certificat de préparation des jeunes travailleurs)
- ☐ est en mesure d'obtenir les crédits des cours obligatoires pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires
- ☐ a obtenu le consentement de ses parents/tuteurs pour participer (s'il a moins de 18 ans)
- ☐ a choisi l'un des métiers désignés d'Apprentissage Manitoba
- ☐ a trouvé un employeur assuré et qualifié qui est disposé à le payer et à le former comme apprenti
- ☐ a rempli un formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage et l'a remis à l'éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire de l'école, qui l'acheminera à Apprentissage Manitoba
- ☐ s'est assuré que l'emploi est conforme aux normes d'emploi et qu'il y a un compagnon accrédité ou un formateur désigné (pour obtenir des renseignements sur les normes d'emploi pour les jeunes, consultez la page www.gov.mb.ca/labour/standards/doc,young-workers,factsheet.fr.html.)
- ☐ peut se rendre au lieu de travail et en revenir
- ☐ possède un numéro d'assurance sociale pour occuper un emploi (visitez Service Canada à www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html)
- ☐ s'est assuré de la disponibilité au calendrier (peut nécessiter des possibilités d'apprentissage à distance)

Si vous êtes un [élève adulte](#) (en anglais seulement), vous pouvez obtenir jusqu'à six crédits et devez suivre des cours d'anglais et de mathématiques.

L'élève

- ☐ a terminé le cours de préparation des jeunes travailleurs et la trousse de sensibilisation à la sécurité dans les métiers d'Apprentissage Manitoba (consultez les pages <https://ywrcc.safemanitoba.com/> et <https://gov.mb.ca/wd/apprenticeship/generalinfo/instructoreducators.html> — en anglais seulement).
- ☐ a suivi un cours de RCR/premiers soins.
- ☐ a terminé le cours d'avancement professionnel de 10^e année.
- ☐ a suivi le cours Safe Workers of Tomorrow (consultez la page <https://workersoftomorrow.com/resources/> — en anglais seulement).
- ☐ a suivi le cours Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (consultez la page www.safemanitoba.com/Education/Pages/whmis-2015-manitoba-workers-provincially-regulated-workplaces.aspx — en anglais seulement).
- ☐ a terminé le cours de transition vers le milieu de travail, l'université et l'école technique et professionnelle.

Étudiants adultes

Pour que les élèves adultes puissent participer au Programme d'apprentissage au secondaire (consultez la page www.edu.gov.mb.ca/k12/policy/mat_student.html — en anglais seulement — pour connaître les qualifications), Apprentissage Manitoba exige ce qui suit : avoir terminé la 9^e année en mathématiques et en anglais (ou leurs équivalents) ou une évaluation du niveau actuel en mathématiques de 10^e, 11^e ou 12^e année et en anglais de 10^e, 11^e ou 12^e année. Pour en savoir plus sur les centres d'apprentissage pour adultes, visitez le www.edu.gov.mb.ca/all/ (en anglais seulement).

Élèves des écoles indépendantes non financées et élèves scolarisés à la maison

Les élèves des écoles indépendantes non financées ou qui sont scolarisés à la maison et qui souhaitent obtenir des crédits scolaires peuvent :

- s'inscrire auprès d'une école secondaire, qui enverra une lettre accompagnée du formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage indiquant qu'ils évalueront et consigneront les crédits du Programme d'apprentissage au secondaire;
- demander l'approbation du Bureau de l'enseignement à domicile du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba, qui enverra une lettre accompagnée du formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage indiquant

qu'il accordera les crédits du Programme d'apprentissage au secondaire.
Écrivez à homeschooling@gov.mb.ca ou composez le 1 800 282-8069, poste 8138.

Obtenir les crédits du programme d'apprentissage au secondaire

- Les heures de travail peuvent être effectuées en travaillant le soir, la fin de semaine et pendant les vacances scolaires, y compris l'été.
- Vous pouvez obtenir jusqu'à huit (8) crédits 40S du Programme d'apprentissage au secondaire et un crédit pour chaque tranche de 110 heures de formation en cours d'emploi.
- Vous pouvez suivre un module technique-professionnel (apprentissage) (8 crédits) et obtenir quatre crédits supplémentaires pour un nombre maximal de 12 crédits. Il faut 12 crédits pour la coiffure et l'esthétique. Les crédits de la formation technique-professionnelle peuvent être appliqués à la formation technique en apprentissage de niveau 1, à condition que le programme soit accrédité par l'entremise d'Apprentissage Manitoba. Si vous obtenez des crédits dans un cours non accrédité, vous pouvez choisir plus tard de passer l'examen de stage de niveau 1. Vous trouverez des renseignements sur l'examen sur le site Web d'Apprentissage Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/tradespersons/challengingexam.html (en anglais seulement).
- Vous devez rencontrer le conseiller en orientation de votre école ou un éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire de la division pour examiner et explorer la possibilité de présenter une demande au Programme d'apprentissage au secondaire.



ÉTAPES DE L'APPRENTISSAGE

- Chercher un métier désigné.
- Rencontrer l'éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire de l'école ou de la division pour s'assurer que les critères d'une demande sont respectés.
- Trouver un employeur consentant et assuré.
- Remplir un formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage avec l'employeur et Apprentissage Manitoba (exige le consentement du parent ou du tuteur si l'élève a moins de 18 ans).
- Suivre la formation sur la sécurité selon les directives.
- Créer un horaire de travail et d'études avec l'employeur et l'éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire.
- Poursuivre et terminer les cours obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.
- Participer activement à la formation en cours d'emploi requise et la terminer avec succès (suivre le Programme d'apprentissage au secondaire seul ou en combinaison avec un programme de formation technique et professionnelle).
- Soumettre les heures mensuelles confirmées par l'employeur.
- Faire la transition vers un programme d'apprentissage postsecondaire après l'obtention du diplôme ou annulation du formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage.

En savoir plus sur la valeur d'une carrière dans un métier spécialisé

► Chercher un métier désigné.

Apprentissage Manitoba

Il existe plus de 50 métiers d'apprentissage au Manitoba. Pour connaître les profils de métiers et les parcours vers la reconnaissance professionnelle dans un métier spécialisé, visitez le site Web d'Apprentissage Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/discover/mbtrades/index.html (en anglais seulement).

Les élèves doivent être prêts à choisir un métier connexe si aucun emploi n'est disponible dans le premier métier choisi.

Consultez Apprentissage Manitoba pour connaître les métiers d'apprentissage désignés existant au Manitoba.

Trade Up Manitoba

Trade Up Manitoba fournit des renseignements sur l'industrie de la construction au Manitoba et présente un examen approfondi des métiers d'apprentissage et des carrières sans apprentissage dans la province. Trade Up offre des outils de recherche à explorer.

Explorez votre avenir

Pour de plus amples renseignements sur le travail dans les métiers spécialisés, consultez le document d'exploration de l'avenir à l'adresse https://tradeupmanitoba.com/wp-content/uploads/2020/04/Explore-Your-Future-Mar-06-2020-_compressed.pdf (en anglais seulement).

Essayez les métiers – vidéos 360°

Trade Up Manitoba propose également plusieurs vidéos informatives sur les métiers à l'adresse <https://tradeupmanitoba.com/index.php/tott-360-videos/> (en anglais seulement).

Métiers spécialisés

Metiersspecialises.ca/ est une ressource informative sur le choix et la recherche d'un métier au Canada. Un résumé utile des différents métiers se trouve à l'adresse <https://metiersspecialises.ca/quels-sont-les-metiers-specialises/decouvrir-et-explorer-les-metiers/>.

Essayez des métiers

Vous êtes intéressé par un métier de la construction? Découvrez ce qu'il faut pour commencer à planifier une carrière en construction en explorant le Centre des métiers de la construction du Manitoba à l'adresse <https://constructiontradeshub.com/manitoba/> (en anglais seulement).

Brochure sur les métiers spécialisés et les technologies

La division de Compétences Canada du Manitoba a un livret sur les métiers spécialisés et les technologies pour aider les élèves à en apprendre davantage sur les métiers. Vous le trouverez à l'adresse <https://skillsmanitoba.ca/wp-content/uploads/2013/09/Skills-Booklet-2021-Final-Proof.pdf> (en anglais seulement).

Salaires des métiers du Manitoba pour 2021

Cette feuille de renseignements du Manitoba présente la plus récente grille des salaires de la construction du secteur industriel, commercial et institutionnel, qui présente les salaires du Manitoba pour les métiers spécialisés. www.gov.mb.ca/labour/standards/doc,ici-sector,factsheet.fr.html.

Forum canadien sur l'apprentissage

Que vous travailliez dans un métier ou que vous envisagiez ce choix de carrière, L'apprentissage : notions de base vous propose les renseignements dont vous aurez besoin pour démarrer. <https://caf-fca.org/fr/>

Écoute ton cœur. Trouve ton métier spécialisé.

Dans le cadre de ses campagnes d'activités promotionnelles, Emploi et Développement social Canada présente une ressource informative pour aider les élèves à explorer les métiers spécialisés et les perspectives de carrières. www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/metiers-specialises.html

- ▶ **Rencontrer l'éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire de l'école ou de la division pour s'assurer que les critères d'une demande sont respectés.**
- ▶ **Trouver un employeur consentant et assuré.**

Vous devez explorer plusieurs métiers possibles et chercher des employeurs potentiels dans votre région.

La plupart des emplois sont obtenus par l'entremise de relations. Vous devez informer les membres de votre famille, vos proches, vos voisins et vos enseignants des métiers qui pourraient vous intéresser. Les éducateurs du Programme d'apprentissage au secondaire peuvent également utiliser leurs relations pour aider les élèves. Vous devez faire un suivi en communiquant avec les employeurs potentiels aux coordonnées que vous avez reçues.

Il est conseillé de communiquer directement avec les employeurs, en personne ou par téléphone. Présentez-vous et laissez un curriculum vitae au responsable de l'embauche. Vous pouvez également consulter des sites de recherche d'emploi en ligne comme *Indeed*.

Vous devez avoir un curriculum vitae prêt à être partagé, en version imprimée et en format PDF pour l'envoi par courriel. Vous devez aussi avoir une adresse courriel professionnelle appropriée, comprenant généralement votre nom.

- ▶ **Remplir un formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage.**

Si tous les critères sont respectés, suivez toutes les étapes de la demande du Programme d'apprentissage au secondaire, y compris l'inscription de l'élève afin d'obtenir les crédits du Programme d'apprentissage au secondaire.

Le formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage est un contrat entre vous, l'employeur et Apprentissage Manitoba. Le consentement d'un parent ou d'un tuteur doit être fourni si vous avez moins de 18 ans.

Le formulaire de demande du Programme d'apprentissage au secondaire se trouve sur le site Web d'Apprentissage Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/pdfpubs/pubs/general/applications/fillable_complete_app_agreement_fr.pdf.

L'employeur et l'apprenti doivent satisfaire aux exigences en matière de sécurité du Programme d'apprentissage au secondaire.

► **Suivre la formation sur la sécurité selon les directives.**

Cours sur le certificat de préparation des jeunes travailleurs (obligatoire si l'employé a 15 ans) Ce cours offert par SAFE Work Manitoba contient des renseignements importants sur les droits et les responsabilités des jeunes travailleurs en matière de santé et de sécurité lorsqu'ils entrent sur le lieu de travail. Vous le trouverez à l'adresse <https://ywrrcc.safemanitoba.com/>.

Vous devez connaître vos droits en matière de sécurité
Le site de SAFE Work Manitoba comprend une description des droits des travailleurs, tels que définis dans la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail du Manitoba. www.safemanitoba.com/Resources/Pages/bulletin-231-francais.aspx

Les apprentis doivent respecter les exigences en matière de sécurité de la division scolaire.

► **Établir un horaire avec l'employeur et l'école.**

En tant qu'apprenti vous

- pouvez travailler le soir, la fin de semaine et pendant les vacances scolaires, y compris l'été;
- pouvez également travailler pendant un jour d'école si la période de travail peut être intégrée dans votre horaire des cours obligatoires;
- devez informer votre employeur de toute absence (par exemple pour cause de maladie);
- devez prendre des dispositions pour vous rendre au travail et en revenir;
- devez déclarer toutes les heures travaillées à l'éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire.

► **Poursuivre et terminer les cours théoriques requis pour l'obtention du diplôme.**

REMARQUE : Le Programme d'apprentissage au secondaire ne remplace pas la formation scolaire. Il vous permet d'explorer les métiers tout

en respectant les exigences liées à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Le fait de ne pas assister aux cours théoriques entraînera l'annulation de la demande et du contrat d'apprentissage. Vous devez obtenir votre diplôme pour obtenir une reconnaissance d'Apprentissage Manitoba et poursuivre votre apprentissage.

- ▶ Participer activement à la formation en cours d'emploi requise et la terminer avec succès (suivre le Programme d'apprentissage au secondaire seul ou en combinaison avec un programme de formation technique et professionnelle).
- ▶ Soumettre les heures mensuelles.
- ▶ Remplir un formulaire d'autoévaluation des compétences.
- ▶ Effectuer une transition après l'obtention du diplôme.
 1. Continuer de travailler dans le métier d'apprentissage et accumuler des heures de travail.
 2. Discuter de la formation technique avec l'employeur et un coordonnateur de la formation en apprentissage à Apprentissage Manitoba.
 3. Consulter Apprentissage Manitoba pour obtenir des soutiens financiers et connaître les façons de gérer l'apprentissage.

Apprentissage Manitoba : Les apprentis qui ont participé au Programme d'apprentissage au secondaire et qui ont accumulé des crédits incitatifs pour le Programme d'apprentissage au secondaire doivent composer le 204 945-3337/1 877 978-7233 pour s'inscrire à la formation technique ou s'inscrire sur place. Vous ne serez pas remboursés si vous payez en ligne. Pour de plus amples renseignements, consultez le document www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/pdfpubs/pubs/manage/tech_training/tt_information.pdf (en anglais seulement).

après l'obtention
du diplôme

Après l'obtention de votre diplôme, vous pouvez continuer de travailler et accumuler des heures d'expérience de travail.

Les apprentis travaillent généralement 10 mois et s'inscrivent à une formation en classe par l'entremise d'Apprentissage Manitoba.

Veuillez noter que les apprentis doivent s'inscrire à un cours au moins dix semaines avant la date de début de celui-ci. Un cours peut être annulé si le nombre d'apprentis inscrits est insuffisant. Dans ce cas, Apprentissage Manitoba en informera l'apprenti.

La plupart des métiers exigent de deux à quatre niveaux de formation.

L'achèvement des résultats d'apprentissage d'un certificat de compétence.

Tenez compte des éléments suivants pour déterminer le coût de la formation en apprentissage après le secondaire :

- droits d'apprentissage
- soutien financier (Pour de plus amples renseignements, consultez la page des renseignements généraux d'Apprentissage Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/generalinfo/grantstax.html — en anglais seulement.)
- La Subvention incitative aux apprentis pour les femmes, qui aide les femmes à assumer les dépenses liées à la formation d'apprenti dans un métier Sceau rouge (Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/incitative-apprenti-femmes-aperçu.html.)
- les apprentis peuvent recevoir une indemnité de transport ou de subsistance
- les apprentis peuvent demander des prestations d'assurance-emploi pendant qu'ils suivent une formation en classe
- une formation en cours d'emploi est rémunérée
- le coût des livres doit être payé par l'apprenti

Ce à quoi vous pouvez vous attendre en tant qu'apprentis sur un lieu de travail

- Vous pouvez être tenus d'acheter l'équipement de protection individuelle approprié, comme les bottes à embout d'acier.
- Vous ne devez pas vous attendre à accomplir les mêmes tâches qu'un compagnon lorsque vous entrez dans le milieu de travail. Vous pouvez commencer par effectuer des tâches de nettoyage, déplacer des matériaux et organiser et exécuter d'autres tâches selon les directives.
- Vous devez vous attendre à suivre les directives de votre superviseur sur place.
- Vous devez savoir que, à titre d'employés, vous représentez votre employeur et devez agir de façon appropriée.
- Vous devez poser des questions lorsque vous ne savez pas exactement ce qu'on s'attend de vous ou ce qu'on vous demande de faire.
- Vous devez vous attendre à recevoir une formation sur la sécurité au travail et à ce que le milieu de travail respecte les pratiques de travail sécuritaires.

- Vous devez connaître le travail SÉCURITAIRE et votre droit de refuser un travail que vous jugez non sécuritaire. (Consultez le site de SAFE Work Manitoba à l'adresse www.safemanitoba.com/Language/Pages/French.aspx.)
- Vous devez consigner et déclarer les heures de travail à l'éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire.
- Vous devez informer votre employeur de toute absence (par exemple, maladie).
- Vous devez prendre des dispositions pour vous rendre au travail et en revenir.

Ressources en matière de sécurité

Normes d'emploi pour les jeunes employés

Cette ressource permet de répondre aux questions fréquemment posées concernant l'emploi des jeunes au Manitoba. www.gov.mb.ca/labour/standards/doc,young-workers,factsheet.fr.pdf

Cours sur la sécurité sur les chantiers de construction

SiteReadyMB est un cours en ligne sur la sécurité des chantiers qui est conforme aux lois et aux normes de l'industrie de la construction du Manitoba. www.constructionsafety.ca/sitereadymb/ (en anglais seulement)

Compétences essentielles en milieu de travail : Liste de vérification de l'état de préparation au travail

Cette ressource du Manitoba est une liste de vérification des compétences dont les travailleurs ont besoin pour accéder au milieu de travail. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/etech/credits/docs/pdf/a5.pdf



Rédiger un curriculum vitæ

Il existe des modèles de curriculum vitæ dans de nombreuses applications logicielles qui peuvent vous aider.

Vous pouvez également effectuer une recherche dans votre navigateur en utilisant les mots-clés « modèle de curriculum vitæ du secondaire » et choisir un exemple.

Exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba

Exigences relatives à l'obtention du diplôme

Les exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba sont décrites à la page Web suivante : www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html#finissants.

Politique et procédures d'incitation du Programme d'apprentissage au secondaire

Pour chaque tranche de deux incitatifs obtenus dans le cadre du Programme d'apprentissage au secondaire (220 heures de formation en cours d'emploi jusqu'à un maximum de 880 heures), un droit de contribution personnelle pour un niveau de formation technique postsecondaire peut s'appliquer (jusqu'à un maximum de quatre niveaux de formation technique postsecondaire).

Vous devez obtenir votre diplôme avant qu'Apprentissage Manitoba vous inscrive au profil du Programme d'apprentissage au secondaire.

Remarque : Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba ne reconnaîtra pas les heures de travail effectuées dans le cadre du Programme d'apprentissage au secondaire sans un contrat d'apprentissage. Les apprentis peuvent obtenir jusqu'à huit crédits en ayant un contrat enregistré.

Les crédits de temps pour l'apprentissage facultatif ne seront pas reconnus comme des crédits dans le cadre du Programme d'apprentissage au secondaire. Si un élève n'est pas inscrit comme apprenti, il peut obtenir des crédits plus tard pour les heures qu'il a travaillées dans le cadre d'un métier facultatif par l'entremise d'Apprentissage Manitoba.

PARCOURS D'APPRENTISSAGE

1 Formation technique et professionnelle (non accréditée)	2 Cours de la formation technique et professionnelle (accrédités)	3 Programme d'apprentissage au secondaire	4 Formation technique et professionnelle (accréditée) + Programme d'apprentissage au secondaire
Les élèves obtiennent 8 à 12 crédits.	Les élèves obtiennent 8 à 12 crédits.	Les élèves obtiennent un nombre maximal de 8 crédits.	Les élèves obtiennent 8 à 12 crédits de formation technique et professionnelle et 1 crédit du Programme d'apprentissage au secondaire par tranche de 110 heures de travail pratique (maximum de 8 crédits).
Les élèves n'obtiennent aucun crédit pour l'apprentissage.	Les élèves peuvent recevoir une formation technique de niveau 1 d'Apprentissage Manitoba et des heures de travail propres au métier en obtenant une moyenne cumulée d'au moins 70 %.	Les élèves trouvent un employeur ou un formateur et s'inscrivent comme apprentis.	Les élèves peuvent obtenir un crédit de formation technique de niveau 1 (note minimale de 70 %) et un crédit pour heures pratiques en cours d'emploi et une exemption des frais de scolarité (selon le nombre d'heures travaillées). Les élèves admissibles peuvent s'inscrire à une formation technique de niveau 2.

1 Formation technique et professionnelle (non accréditée)	2 Cours de la formation technique et professionnelle (accrédités)	3 Programme d'apprentissage au secondaire	4 Formation technique et professionnelle (accréditée) + Programme d'apprentissage au secondaire
Après l'obtention de leur diplôme, les élèves trouvent un employeur et commencent leur apprentissage. Les élèves peuvent passer un examen de stage de niveau 1 auprès d'Apprentissage Manitoba.	Les élèves doivent quand même satisfaire aux exigences relatives aux heures pratiques en cours d'emploi de niveau 1 lorsqu'ils commencent un programme d'apprentissage postsecondaire (employeur/formateur requis).	Les élèves obtiennent 1 crédit par tranche de 110 heures travaillées.	Les élèves doivent avoir trouvé un employeur ou un formateur pour s'inscrire à un apprentissage postsecondaire de niveau 2.
Les élèves doivent tout de même suivre l'ensemble de la formation technique et accumuler des heures.		Les élèves obtiennent des heures de travail pratique en vue de l'exemption des frais de scolarité de niveau 1, selon le nombre d'heures travaillées.	
		Lorsque les élèves commencent leur apprentissage postsecondaire, ils doivent satisfaire aux exigences de formation technique du niveau 1 (employeur ou formateur requis).	

Discutez avec un conseiller en orientation ou un éducateur du Programme d'apprentissage au secondaire afin de déterminer le parcours qui vous convient le mieux.

Exemples de parcours d'apprentissage

1

**Formation technique et professionnelle
(non accréditée)**

Patel a décidé de suivre le module de formation technique et professionnelle en charpenterie, ce qui lui a permis d'obtenir les huit crédits obligatoires avant la fin de la 12^e année. Après l'obtention de son diplôme, Patel a trouvé un employeur et s'est inscrit à un programme d'apprentissage pour effectuer les heures de formation en cours d'emploi requises pour le niveau 1. Comme le module en charpenterie suivi par Patel n'était pas accrédité, il a présenté une demande pour passer l'examen de stage de niveau 1 par l'entremise d'Apprentissage Manitoba. Patel a obtenu une note de plus de 70 %, ce qui lui a permis d'obtenir son niveau 1. Formidable!

2

**Formation technique et
professionnelle (accréditée)**

April était ravie de suivre le module en techniques de soudage de huit cours de formation technique et professionnelle au secondaire. Elle a obtenu une note de plus de 70 % dans l'ensemble et obtenu une formation technique de niveau 1. Après l'obtention de son diplôme, April a trouvé un employeur consentant, a signé un Formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage et a travaillé afin de cumuler des heures de travail au niveau 1. Passionnant!

3

**Programme d'apprentissage
au secondaire**

L'école secondaire d'Augusta n'offrait aucun cours de formation technique professionnelle. Elle a trouvé un employeur dans un atelier de mécanique local et a signé un formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage pour les techniciens à l'entretien et à la réparation d'automobiles. Elle a travaillé pendant l'été, les fins de semaine et le dernier semestre de la 12^e année, ayant déjà satisfait aux exigences relatives à l'obtention du diplôme. Augusta a obtenu huit crédits dans le Programme d'apprentissage au secondaire et a effectué la transition vers le programme d'apprentissage postsecondaire. Elle s'est inscrite à une formation technique en classe de niveau 1, se réjouit que la plupart des droits soient couverts, et elle a pu toucher des prestations d'assurance-emploi pendant sa formation. Victoire!

4

**Formation technique et professionnelle
(accréditée) + Programme
d'apprentissage au secondaire**

Roy a terminé le programme de coiffure au secondaire. Alors qu'il était inscrit au programme, Roy a travaillé dans un salon le samedi, ce qui lui a permis de commencer à accumuler des heures d'apprentissage en cours d'emploi. Roy n'a maintenant pas à payer ses études postsecondaires, ce qui lui permet d'avoir une longueur d'avance relativement à ses heures d'apprentissage au secondaire. Belle occasion!

TERMES CLÉS

AccèsManitoba

AccèsManitoba est un service en ligne sécurisé utilisé par les apprentis et les employeurs pour remplir des documents et consigner les heures de travail. Pour en savoir plus, consultez le site Web d'AccèsManitoba à l'adresse suivante : <http://accessmanitoba.ca/index.fr.html>.

Modules de formation technique et professionnelle accréditée

Les modules de formation technique et professionnelle accréditée (qui comprend généralement huit cours) dans un métier précis sont donnés par un enseignant accrédité. Le programme de cours est conforme aux normes de formation technique pour des métiers précis. Les élèves peuvent faire la transition vers une formation postsecondaire par l'entremise d'Apprentissage Manitoba ou entrer sur le marché du travail. Pour de plus amples renseignements, consultez la page Diplôme d'études secondaires sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html#finissant.

Apprenti

Un apprenti est un élève de niveau postsecondaire inscrit à un programme de formation professionnelle supervisé dans un métier désigné dans le but de devenir compagnon. Les apprentis du Programme d'apprentissage au secondaire sont inscrits comme apprentis auprès d'Apprentissage Manitoba, obtiennent des crédits d'études secondaires et accumulent des heures de travail. Pour de plus amples renseignements, consultez la vidéo *Qu'est-*

ce qu'un apprentissage? à l'adresse www.youtube.com/watch?v=jDU2mD-35iw (Certains documents sont disponibles en français.).

Apprentissage

Un employé rémunéré travaille sous la supervision d'un compagnon certifié afin d'acquérir les compétences de son métier. Environ 80 % du temps rémunéré est consacré au travail et 20 % à la formation technique.

Formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage

Il s'agit d'un document signé par l'employeur, l'apprenti (et le parent ou tuteur si l'apprenti a moins de 18 ans) et Apprentissage Manitoba.

Apprentissage Manitoba

Apprentissage Manitoba réglemente et administre les exigences en matière de formation, la durée du programme, les compétences et les processus d'apprentissage. Il fait la promotion de la formation dans les métiers et respecte les normes de formation des programmes, préside les examens et délivre les certificats de compagnon.

Certificat de compétence

Une fois qu'un apprenti a terminé les heures requises, le calendrier et la formation technique de son métier et qu'il a obtenu plus de 70 % à l'examen final de reconnaissance professionnelle, il obtient un certificat de compétence. Les apprentis dans les métiers désignés Sceau rouge peuvent également obtenir une mention Sceau rouge.

Métier à certificat de compétence obligatoire

Pour exercer un métier à certificat de compétence obligatoire au Manitoba, vous devez être inscrit comme apprenti ou être déjà compagnon certifié. Le Manitoba compte neuf métiers à certificat de compétence obligatoire. Pour de plus amples renseignements, consultez la page sur les métiers du Manitoba sur le site Web d'Apprentissage Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/discover/mbtrades/compulsarytrades.html (en anglais seulement).

Formateur désigné

Un formateur désigné est une personne de métier d'expérience sans certificat de compagnon qui a obtenu l'approbation d'Apprentissage Manitoba pour superviser le travail d'un apprenti et le former dans les métiers à certificat de compétence facultatif seulement.

Employeur parrain

Les employeurs parrains embauchent et forment des apprentis. L'employeur et l'élève soumettent un formulaire de demandes et de contrat d'apprentissage à Apprentissage Manitoba.

Compagnon

Un compagnon certifié est reconnu comme une personne qualifiée et spécialisée dans un métier et a droit au salaire et aux avantages sociaux fixés par les normes d'emploi du Manitoba selon le métier. Un compagnon est autorisé à former un apprenti inscrit et à agir à titre de mentor auprès de celui-ci.

Programme du Sceau rouge

Les personnes de métier peuvent obtenir une mention Sceau rouge en obtenant une note d'au moins 70 % à un examen interprovincial du Sceau rouge. La mention Sceau rouge indique que le titulaire a satisfait aux normes nationales du métier, ce qui permet aux personnes de métier d'être reconnues et de travailler partout au Canada. (Pour de plus amples renseignements sur les métiers Sceau rouge, consultez la page www.red-seal.ca/fra/trades/tr1d.2s_l.3st.shtml.)

Métiers spécialisés

Un métier spécialisé est un cheminement de carrière dans un travail manuel pour lequel il faut posséder des connaissances et des compétences spécialisées.

Qualification professionnelle

Les personnes de métier comptant le nombre minimal d'années et d'heures exigé pour le métier peuvent présenter une demande pour passer l'examen de reconnaissance professionnelle (consultez la page www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/tradespersons/challengingexam.html) (en anglais seulement).

Métier à certificat de compétence facultatif

Il s'agit d'un métier désigné qui n'est pas un métier à certificat de compétence obligatoire. L'inscription à un programme d'apprentissage et la formation en apprentissage sont facultatives pour ces métiers et une personne n'est pas tenue d'obtenir un certificat de compétence pour travailler au Manitoba.

LIENS VERS LES RESSOURCES

Formulaires d'Apprentissage Manitoba

Ce site d'Apprentissage Manitoba compile les formulaires et les demandes nécessaires pour commencer. www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/generalinfo/forms.html

Métiers spécialisés

Metiersspecialises.ca/ fournit tous les renseignements dont vous avez besoin pour choisir un métier et le poursuivre vers une carrière réussie. <https://metiersspecialises.ca>

Formules de Demande pour devenir formateur désigné et de Description de l'expérience de travail

Ces formulaires sont accessibles sur le site de renseignements généraux d'Apprentissage Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/pdfpubs/pubs/general/applications/fillable_complete_app_agreement_fr.pdf.

Présentation sur les métiers destinée aux Autochtones au Collège Red River - Polytechnique

La page sur l'éducation des Autochtones du Collège Red River - Polytechnique comprend une section utile pour les Autochtones sur la poursuite des métiers. www.rrc.ca/indigenous/introduction-to-trades/ (en anglais seulement)

Métiers au Manitoba

Ce site présente les profils des nombreux métiers accessibles au Manitoba ainsi que des renseignements supplémentaires sur la façon de les exercer. www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/discover/mbrates/index.html (en anglais seulement)

Programme Seau rouge

La mention Sceau rouge est apposée à un certificat provincial ou territorial. Elle démontre que vous avez les connaissances et les compétences requises pour exercer votre métier partout au Canada. www.red-seal.ca/fra/w.2lc.4m.2.shtml

Skills Compétences Canada

Les sites de Compétences Canada et de Compétences Manitoba sont des ressources utiles pour obtenir des renseignements sur les métiers au Manitoba et au Canada. www.skillscompetencescanada.com/fr/

Trade Up Manitoba

Trade Up Manitoba fournit des renseignements sur l'industrie de la construction au Manitoba, y compris un examen approfondi des carrières avec apprentissage et sans apprentissage dans la province. <https://tradeupmanitoba.com> (en anglais seulement)

Soutien aux femmes dans les métiers

Le Forum canadien sur l'apprentissage a dirigé l'élaboration d'une Stratégie nationale de soutien aux femmes dans les métiers. <https://switcanada.caf-fca.org/fr/>

Le Bureau pour l'avancement des apprenties du Manitoba a été créé pour mobiliser et soutenir les femmes de métier œuvrant dans les métiers de la construction dans la province. Son site Web contient des renseignements utiles et des ressources pour les femmes qui font carrière dans les métiers. www.womenapprentices.ca/manitoba/ (en anglais seulement)

Sécurité

Page d'accueil de SAFE Workers of Tomorrow

Le programme SAFE Workers of Tomorrow permet aux élèves du Manitoba de visionner des présentations gratuites sur la sécurité au travail pour les jeunes travailleurs. <https://workersoftomorrow.com/about-us/> (en anglais seulement)

Les ressources sur le site de Safe Workers of Tomorrow comprennent un questionnaire utile sur la sécurité pour les élèves. <https://workersoftomorrow.com/resources/quiz/> (en anglais seulement)

Cours de certification sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Ce cours offert par SAFE Work Manitoba vise à familiariser les personnes qui travaillent avec des produits dangereux ou qui pourraient y être exposées au travail avec le SIMDUT 2015. Dans ce cours, on passe en revue la classification des produits dangereux, les étiquettes des produits et les fiches de données de sécurité et on intègre les lois particulières de la Loi sur la santé et la sécurité au travail du Manitoba et son règlement. www.safemanitoba.com/Education/Pages/whmis-2015-manitoba-workers-provincially-regulated-workplaces.aspx (en anglais seulement)



Exemple d'évaluation de l'apprenti

Compétences en cours d'emploi	Descripteurs pour l'apprenti
motivation	L'attitude et le comportement de l'apprenti démontrent qu'il veut se présenter au travail et qu'il veut y travailler.
faculté d'adaptation	L'apprenti démontre sa capacité à s'adapter rapidement d'un emploi à l'autre, affiche une attitude positive face au changement et peut utiliser ses connaissances et ses compétences dans de nouvelles situations.
connaissance du métier	Comparez les connaissances de l'apprenti à celles d'une personne nouvelle dans le métier, en tenant compte des types d'expériences qui ont été fournies.
compétences dans le métier	Comparez l'utilisation des outils par l'apprenti à l'utilisation des outils d'une personne qui est nouvelle dans le métier, en tenant compte des types d'expériences qui ont été fournies.
production	Déterminez le niveau d'efficacité de l'apprenti en tenant compte de la rapidité avec laquelle il peut travailler tout en offrant un bon résultat.
sécurité	L'apprenti démontre qu'il connaît les exigences en matière de sécurité du métier et qu'il respecte ces exigences.
communication	L'apprenti pose des questions et écoute attentivement les explications.
demeure concentré sur la tâche	L'apprenti démontre la capacité de travailler sans être facilement distrait.
tentatives d'amélioration	L'apprenti s'efforce de s'améliorer par la connaissance de son propre travail.
rendement global	L'apprenti démontre sa capacité de diviser la tâche en tâches plus petites et faciles à gérer, en vérifiant tous les facteurs pouvant contribuer au problème. Démonstre qu'il comprend quand il faut chercher de l'aide supplémentaire et signaler le problème.

Exemple d'évaluation de l'apprenti

Compétences personnelles	Descripteurs pour l'apprenti
relations avec autrui	L'apprenti s'entend bien avec ses collègues, les clients, les autres travailleurs spécialisés et les supérieurs.
coopération	L'apprenti démontre sa capacité à travailler en équipe.
courtoisie	L'apprenti utilise un langage et des gestes respectueux.
apparence	L'apprenti s'habille adéquatement pour le travail et est propre.
assiduité	L'apprenti démontre qu'il comprend que « à temps » signifie suffisamment tôt pour ranger ses biens et être prêt à travailler.
fiabilité	L'apprenti démontre le niveau de confiance auquel l'employeur s'attend. Démontre la capacité d'accomplir les tâches habituelles avec maîtrise.
sens de l'initiative	L'apprenti prévoit les prochaines étapes, fait preuve de leadership et est prêt à faire une tâche sans qu'on lui dise plusieurs fois.
discernement	L'apprenti prend lui-même des décisions judicieuses en matière de sécurité et d'efficacité.
capacité d'accepter les critiques	L'apprenti ne se vexe pas lorsqu'on lui demande d'accomplir le travail de façon différente.
éthique de travail	L'apprenti démontre une attitude positive envers le travail, le respect du temps de travail et la fierté de son travail. L'apprenti utilise tout le temps de travail au profit de l'employeur.
Évaluation	Critères
0-4	Pas réussi et peu ou pas de tentatives d'amélioration
5-6	Non respect des normes, mais démontre une amélioration
7	Satisfaisant — respecte les normes
8	Bon — respecte les normes et commence à faire preuve de leadership
9-10	Excellent — fait preuve de leadership ou agit comme modèle

Foire aux questions

Y a-t-il des restrictions concernant ce que les élèves peuvent faire au travail (tâches), même comme apprenti?

Oui. Les élèves, les parents/tuteurs, les enseignants et les employeurs doivent savoir ce que les jeunes travailleurs peuvent faire et ne pas faire sur un chantier. Chaque métier est différent. Les liens et les renseignements suivants vous aideront à comprendre les exigences.

Normes d'emploi

www.gov.mb.ca/labour/standards/doc,young-workers,factsheet.fr.pdf

Cours du Certificat de préparation des jeunes travailleurs

<https://ywrcc.safemanitoba.com/>

Profils des métiers

www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/discover/mbtrades/index.html (en anglais seulement)

Les cours facultatifs de 9^e année sont-ils pris en compte dans les huit cours requis pour obtenir le diplôme du Programme d'études technologiques au secondaire?

Non. Pour obtenir leur diplôme du Programme d'études technologiques au secondaire, les élèves doivent satisfaire aux exigences liées à l'obtention du diplôme énoncées par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba et obtenir au moins huit crédits d'un module approuvé de cours d'études technologiques. Les cours de 9^e année sont considérés comme des cours d'échantillonnage ou d'introduction seulement.

Le « module » principal commence par le cours de 10^e année et comprend un nombre minimal de cours obligatoires de 10^e à 12^e année dans ce module. Des renseignements se trouvent dans le document *Enseignement technique et professionnel : un survol* accessible à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/etech/edu_tech_sec.html et dans le *Guide des matières enseignées* à la page 2 : www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_matieres/index.html.

Quelles sont les différences entre les modules de formation technique et professionnelle et non professionnelle?

Certains domaines de formation technique et professionnelle sont désignés comme des métiers. Ceux qui ne sont pas désignés comme des métiers sont classés comme des professions spécialisées.

Les métiers sont désignés comme tels par Apprentissage Manitoba. Cela a des répercussions sur le curriculum et la certification des enseignants. Seuls les compagnons certifiés peuvent enseigner les modules des métiers de formation technique et professionnelle, comme la technique de l'automobile et la coiffure.

Les professions autres que les métiers ou les professions spécialisées ne sont pas désignées comme telles par Apprentissage Manitoba. Il s'agit notamment de domaines de formation technique et professionnelle liés à l'éducation de la petite enfance et à la technologie de diffusion personnalisée. Pour enseigner ces modules, les enseignants doivent avoir une formation et une reconnaissance professionnelle dans ces domaines.

Apprentissage Manitoba pourrait-il accepter de l'expérience de travail au lieu de la partie pratique de la formation technique?

Non. Seuls les établissements accrédités peuvent répondre aux exigences théoriques et pratiques des normes de reconnaissance professionnelle pour la formation technique en apprentissage. L'accréditation est considérée comme équivalente à la formation technique en apprentissage de niveau 1 pour un métier désigné (heures en classe et pratiques). Le troisième élément d'un programme d'apprentissage est le nombre d'heures de travail. **Les trois** éléments doivent être effectués pour que l'élève soit considéré comme ayant rempli les exigences du niveau 1.

Comment les écoles aborderont-elles la partie des applications pratiques manquées (résultats/heures) pour les programmes techniques et professionnels nécessaires à l'obtention de l'accréditation ou de la reconnaissance professionnelle lorsque la seule option est l'apprentissage à distance ou l'apprentissage mixte?

Les élèves peuvent obtenir des crédits d'études secondaires en fonction de la théorie et de l'apprentissage appliqué si les élèves atteignent les résultats d'apprentissage. L'apprentissage « pratique » supplémentaire nécessitera la réalisation d'une formation en vue de combler les lacunes pour l'obtention de la reconnaissance professionnelle une fois que l'accès aux installations sera possible. Les divisions scolaires peuvent planifier et collaborer avec d'autres divisions scolaires et avec le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba pour trouver des options d'horaire flexibles pour la formation en vue de combler les lacunes.

Source pour la Foire aux questions : www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/teched/docs/trades_presentation.pdf (en anglais seulement)

Programme d'études technologiques au secondaire

Le diplôme du Programme d'études technologiques au secondaire comprend 17 crédits obligatoires et un programme approuvé de 8 à 12 crédits obligatoires en études technologiques (consultez la page Web du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/etech/index.html).

Un module de formation technique et professionnelle accréditée par Apprentissage Manitoba comprend des cours mis au point par le ministère dans un métier précis ou une profession spécialisée qui facilitent la transition de l'école à la formation postsecondaire (comme la formation offerte par l'entremise d'Apprentissage Manitoba) ou à l'entrée sur le marché du travail.

Il existe 14 modules de formation technique et professionnelle admissibles à l'accréditation d'Apprentissage Manitoba

- | | |
|--|---|
| ▪ Entretien d'aéronef | ▪ Coiffure |
| ▪ Mécanique automobile | ▪ Technicien ou technicienne d'équipement lourd |
| ▪ Ébénisterie et fabrication de meubles | ▪ Horticulture |
| ▪ Charpenterie | ▪ Techniques d'usinage |
| ▪ Réparation et finition de carrosserie | ▪ Plomberie et métiers liés à la tuyauterie |
| ▪ Arts culinaires | ▪ Soudage |
| ▪ Métiers de l'électricité | ▪ Technologie du soudage |
| ▪ Esthétique, technique des ongles et technique des soins de la peau | |

Combien y a-t-il de cours dans chaque module de formation technique et professionnelle?

Un module du programme de formation technique et professionnelle peut être commencé en 10^e, 11^e ou 12^e année.

La plupart des modules comprennent huit cours obligatoires (à l'exception des cours Coiffure, Technique de soins de la peau et Technique des ongles, qui ne comportent qu'un niveau exigeant un plus grand nombre d'heures). Généralement, il faut compter 880 heures d'enseignement (110 heures/cours x 8 cours) :

- un en 10^e année
- trois en 11^e année
- quatre en 12^e année

Le cours facultatif de 9^e année peut être donné de façon à ce que l'élève obtienne un crédit complet ou un demi-crédit. Il ne peut pas être utilisé pour satisfaire à l'exigence du module complet de la formation technique et professionnelle.

Tous les modules accrédités comprennent suffisamment de cours pour satisfaire aux exigences de temps pour le niveau 1 d'Apprentissage Manitoba.

Vérification de l'inscription à la formation technique pour les coiffeurs, les esthéticiens et les électrolystes : Ce formulaire accompagne un contrat d'apprentissage. Consultez la page www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/pdfpubs/pubs/general/applications/verification_enrolment.pdf.

Qualifications professionnelles et recommandées concernant les brevets d'enseignement : Consultez le page Éducation technologique du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/etech/index.html.



Découvrez les compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir remplacent le profil des compétences relatives à l'employabilité du Conference Board du Canada, qui se trouve à l'adresse www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=11707.

Dans cette page, on identifie les 9+1 compétences nécessaires pour participer à l'apprentissage, au travail et à la vie et s'y épanouir : capacité d'adaptation, lecture, écriture, collaboration, communication, créativité et innovation, numératie numérique et résolution de problèmes. Le +1 correspond aux compétences techniques dont les personnes auront besoin pour utiliser ces compétences pour réussir. www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/initiatives/competence-reussir/comprendre-individus.html

www.skillscompetencescanada.com/fr/program/competences-pour-reussir/

Application mobile : <https://mobile-app.skillscompetencescanada.com/index.php?l=f&o=y>



Compétences pour réussir : Image reproduite sous les conditions de reproduction non commerciale, tel qu'indiqué sur sa page source au www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/initiatives/competence-reussir.html.